

# REGLEMENT DU DEFILE ELEGANCE ELECTRIQUE D'EXTRAENERGY FRANCE

Date : Samedi 22 mai 2010

Heure : 8h30 à 14h00

Lieu : Lyon

Départ : Amphithéâtre Delfosse sur le Quai Rambaud

---

## ARTICLE 1 : Généralités

L'association ExtraEnergy France, association loi 1901 à but non lucratif de promotion du véhicule électrique léger dont le siège est situé:

3, rue du Vieil Renversé - 69005 LYON ( immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 503 880 106, APE 9499Z ) organise le défilé Elégance Electrique le 22 mai 2010.

En participant au défilé, vous acceptez sans réserve le présent règlement.

1.a) Le présent règlement régit le déroulement du défilé d'ExtraEnergy France organisé le samedi 22 mai, ci-après désigné "défilé Elégance Electrique".

1.b) Le présent règlement précise les termes du Règlement Général du défilé Elégance Electrique, ci-après désignés "Règlement Général". Il peut être complété ou modifié sans préavis.

1.c) Dans le cadre du présent règlement, les expressions ci-dessous auront les significations suivantes:

« Concours » : concours d'élégance lors du défilé Elégance Electrique;

« Participant » ou « vous » : personne remplissant les conditions de l'article 3 et qui participe au défilé;

« L'organisateur » ou « nous » : l'association ExtraEnergy France.

1.d) La participation au défilé Elégance Electrique est tributaire de l'approbation et du respect sans condition du présent règlement, et du Règlement Général.

## ARTICLE 2 : Durée

Le défilé se déroulera le samedi 22 mai de 9h00 à 13h00.

Il est entendu que nous pourrions reporter ou annuler le défilé si les circonstances l'exigent. Le cas échéant, nous vous en informerons dans les meilleurs délais sur le site.

## ARTICLE 3 : Modalités de participation

Le défilé – concours Elegance Electrique est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 14 ans (étant précisé que pour les personnes mineures, le défilé se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale) à l'exception des personnels d'ExtraEnergy France et des membres des entreprises partenaires ayant participé directement à l'organisation et à la réalisation du présent concours, et des membres du jury.

Pour s'inscrire et participer au défilé-concours, chaque participant devra effectuer le paiement de 5€ par virement bancaire, directement sur le site [www.elegance-electrique.org](http://www.elegance-electrique.org) . Ce paiement ne pourra être remboursé sauf en cas d'annulation de l'évènement. Ce paiement inclu automatiquement votre inscription au concours.

Une quittance vous sera remise lors de la manifestation.

La participation au défilé entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

## ARTICLE 4 : Thèmes du défilé

4. a) Pour le défilé Elégance Electrique, les participants doivent se vêtir d'une tenue sur une des thématiques suivantes :

- Tweed
- Chic
- Business
- White

4.b) Les participants sont tenus d'arriver à l'endroit fixé (Amphithéâtre Delfosse – Quai Rambaud) avec leur tenue de défilé. Aucun vestiaire n'est prévu.

## ARTICLE 5 : Déroulement du défilé – Concours Elégance Electrique

5. a) Après inscription, les participants devront être présents à l'endroit indiqué par l'organisation ExtraEnergy France, au plus tard à 9h15 le samedi 22 mai).

5.b) Un briefing des participants sera alors fait pour détailler le mode d'accès à la piste du défilé et le mode de passage. Un carnet de route leur sera remis. Le déroulement de la matinée leur sera à nouveau communiqué. Les participants pourront alors poser leurs dernières questions à l'organisation ExtraEnergy France. Les participants absents, à l'heure et l'endroit indiqué, pourront être déclarés forfait.

5.c) Chaque participant sera pris en photo par un photographe professionnel présent sur le site.

Suite à ce passage, les participants partiront tour à tour ou par petits groupes pour suivre un parcours dans les rues de Lyon. Les participants devront tout au long du parcours résoudre des énigmes dans le but de connaître les étapes suivantes du parcours. L'arrivée se fera également à l'amphithéâtre Delfosse. Chaque participant devra alors remettre son carnet de route complété au fur et à mesure du parcours.

Les participants, passeront alors tour à tour devant le jury, sur le parcours délimité par l'organisateur situé à l'amphithéâtre Delfosse. Leur passage effectué, les participants seront invités à quitter la piste pour laisser la place aux participants suivants.

Le jury donnera ensuite les résultats du concours d'élégance et la remise des prix sera effectuée.

Chaque participant recevra une photo individuelle de sa prestation.

Les participants bénéficieront d'un accès au buffet afin de se restaurer.

## ARTICLE 6 : Désignation des gagnants et lots mis en jeu

Parmi les participants au défilé plusieurs gagnants seront désignés par un jury.

6.a) Le jury est chargé de juger les participants les plus élégants sur leurs vélos électriques et les tenues les plus originales et réussies. Le jury sera composé de trois personnes.

Les membres du Jury jugeront les prestations de chaque participant et détermineront les gagnants. Le jury est souverain dans ses décisions. Tous les participants reconnaissent la souveraineté du jury et acceptent du fait de leur participation les dispositions du présent règlement.

À l'issue de la clôture du défilé, c'est à dire le samedi 22 mai 2010 à 13h00, les membres du jury sélectionneront les plus élégants dans chaque catégorie et remettront les prix aux vainqueurs.

6.b) Les critères retenus par le Jury seront :

- Originalité et qualité du costume
- Élégance sur le vélo électrique
- Cohérence avec la thématique choisie (chic, white, tweed ou business)

6.c) Les prix

Les prix du concours d'élégance sont :

- Grand prix homme : Selle Brooks d'une valeur de 100€
- Grand prix femme : Selle Brooks d'une valeur de 125€
- Un Prix Homme dans chaque catégorie : Poignées ergonomiques d'une valeur de 10€
- Un Prix femme dans chaque catégorie : Portes parapluies d'une valeur de 12€
- Un Prix Spécial pour le "Temps Idéal" : Bon d'achat chez Cycling Tiger

Le lot est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne que le gagnant et ne pourra donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire. Il est entendu que nous nous réservons la possibilité de substituer à tout moment au lot proposé, un autre lot d'une valeur équivalente.

Les gagnants seront informés de leur gain lors de l'évènement qui aura lieu le 22 mai à 13h30 sur le lieu de la manifestation.

Les gagnants acceptent que leur nom et leur prestation soit annoncée sur les sites internet appartenant à ExtraEnergy France ([www.elegance-electrique.org](http://www.elegance-electrique.org); [www.extraenergy-france.org](http://www.extraenergy-france.org) ; [www.belle-a-velo-electrique.org](http://www.belle-a-velo-electrique.org) ; et [www.demonstration-velo-electrique.org](http://www.demonstration-velo-electrique.org) ) ainsi que sur le site internet de la société Tiger Cycling.

## ARTICLE 7 : Déclaration de consentement

Chaque participant accepte que les photos qui pourront être prises lors de l'évènement et sur le parcours pourront être utilisées gratuitement pour la presse et les activités médiatiques de l'évènement ainsi que pour ExtraEnergy France et toute tierce partie et tous les droits à l'image sont cédés à ExtraEnergy France.

Enfin, les gagnants, autorisent l'organisation gratuitement, à publier sur le site vos noms, prénoms et les photos prises lors de l'évènement.

## ARTICLE 8 : Responsabilité

L'Association ExtraEnergy France dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès au site du défilé et l'inscription au défilé.

Si des circonstances l'exigeaient, ExtraEnergy France se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent concours, sans que sa responsabilité puisse être engagée par ce fait.

Enfin, ExtraEnergy France décline toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du lot gagné.

Toute modification des termes et conditions du présent règlement, sa suspension ou son annulation seront communiquées aux participants par l'intermédiaire du site Internet [www.elegance-electrique.org](http://www.elegance-electrique.org) . En cas d'annulation, il est clair qu'ExtraEnergy France reversera les 5€ d'inscription déjà versés par les participants inscrits.

Les participants engagent leur responsabilité personnelle dans le cadre de leur assurance responsabilité civile en cas de dommages causés à tiers ou à eux-mêmes.

## ARTICLE 9 : Modification du règlement

Nous pouvons être amenés à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement, fera l'objet d'une annonce sur le Site.

## ARTICLE 10 : Consultation du règlement

Ce règlement peut être consulté sur le Site jusqu'au jour de la manifestation